

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3123

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : ZAC Armstrong - Indemnités de consultation des candidats non retenus

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

**Absents excusés :** M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

**Absents non excusés :** MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

**Séance publique du 25 juin 2012****Délibération n° 2012-3123**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC Armstrong - Indemnités de consultation des candidats non retenus**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La ZAC Armstrong a fait l'objet :

- d'un dossier de création approuvé par délibération n° 2006-3509 du Conseil du 10 juillet 2006,
- d'un dossier de création modificatif afin de prendre en compte cette densification. Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2010-1711 du Conseil du 20 septembre 2010,
- d'un dossier de réalisation approuvé par délibération n° 2011-2268 du Conseil du 23 mai 2011.

Enfin, par délibération n° 2009-0882 du 6 juillet 2009, le Conseil a approuvé le mode opératoire en régie directe et le bilan financier prévisionnel.

Cette opération, d'une superficie totale d'environ 5 hectares, prévoit le désenclavement du quartier par la réalisation de deux nouvelles voiries, la requalification de l'ensemble des espaces publics (dont un mail piétonnier et une nouvelle esplanade sur l'avenue Jean Cagne) afin d'améliorer le cadre de vie, la diversification de l'offre logements par la construction de 6 îlots bâtis.

Le programme de construction comprend 23 400 mètres carrés de surface plancher répartis comme suit :

- 11 400 mètres carrés de logements locatifs sociaux, soit 49 %,
- 11 400 mètres carrés de logements intermédiaires ou en accession, soit 49 %,
- 600 mètres carrés de bureaux, soit 2 %.

Les îlots 1 et 2, destinés au développement de programmes d'accession libre à la propriété, avec des prix de sortie encadrés, ont fait l'objet d'une consultation ouverte d'équipes de promoteurs-concepteurs. A l'issue d'une première phase de candidature, trois équipes de promoteurs-concepteurs ont été admises à concourir pour la 2<sup>e</sup> phase (offre) de chacun des lots 1 et 2.

Le jury, réuni le 23 avril 2012, a retenu l'offre du groupe Brémond pour le lot n° 1 et l'offre du groupe Rhône Saône Habitat pour le lot n° 2.

Il est prévu une signature de compromis avec le groupe Brémond associé à l'équipe de concepteur Fayolle Pilon pour le lot n° 1 et le groupe Rhône Saône habitat associé à l'équipe de concepteur Atelier Bernard Paris pour le lot n° 2 en 2012 pour un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2012.

Les offres des promoteurs Diagonale, associé à l'équipe de concepteur AFAA, Constructa, associé à l'équipe de concepteur Sagittaire-ART Cam pour le lot n° 1 et Noaho, associé à l'équipe de concepteur AAMCO, SLCI, associé à l'équipe de concepteur Atelier 4+ pour le lot n° 2 n'ont pas été retenues par le jury.

Les cahiers des charges de consultation des deux lots prévoient le versement, par la Communauté urbaine, aménageur de la ZAC Armstrong, aux concepteurs non retenus, d'une indemnité de 7 500 € HT pour toute offre complète.

Par conséquent, la Communauté urbaine est redevable de cette indemnité de 7 500 € HT, aux 4 cabinets de concepteurs non retenus sur présentation d'une facture ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement de l'indemnité d'un montant de 7 500 € aux 4 cabinets d'architectes : AFAA, Sagittaire/Art-Cam, AAMCO et Atelier 4+ ayant présenté une offre complète non retenue par la Communauté urbaine, suite aux deux consultations réalisées sur les îlots 1 et 2 de la ZAC Armstrong à Vénissieux.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation d'engagement globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 4P17O1286, le 6 juillet 2009.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 617 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.**